



Moratoire révisé

Revised moratorium

Préambule

Le Parc Heritage Village est constitué de deux bassins de rétention ayant chacun une bande tampon de largeur variable les entourant et qui servent à la gestion des eaux de pluie pour l'ensemble de la superficie du Parc et d'une bande tampon, elle aussi d'une largeur variable, qui entoure l'ensemble du Parc.

- Les deux bassins de rétention, ainsi que les zones tampon font partis intégrants des zones communes du Parc et sont la propriété d'HERITAGE VILLAGE MASTER UNIT OWNERS' ASSOCIATION, INC.
- Les deux bassins de rétention sont soumis à la réglementation de la SFWMD.

Preamble

The Heritage Village Park is made up of two retention ponds, each having a buffer zone of variable width surrounding them and which are used to manage rainwater for the entire area of the Park and a buffer zone, which is also of a variable width, which surrounds the entire Park.

- The two retention ponds, as well as the buffer zones, are an integral part of the common areas of the Park and are the property of HERITAGE VILLAGE MASTER UNIT OWNERS' ASSOCIATION, INC.
- The two retention ponds are subject to SFWMD regulations.

Définitions

SFWMD: South Florida Water Management District.

Definitions

SFWMD: South Florida Water Management District.

Objectif général

L'objectif visé par ce moratoire est :

- Éviter toute altération future des bandes tampon entourant les deux bassins de rétention et la bande tampon entourant le Parc.
- Éviter toute dégradation potentielle de la fonctionnalité des bassins de rétention.

Main objective

The objective of this moratorium is:

- Avoid any future alteration of the buffer zones surrounding the two retention ponds and the buffer zone surrounding the Park.
- Avoid any potential degradation of the functionality of retention ponds.

Description du moratoire

Il est interdit de modifier les bandes tampon entourant les deux bassins de rétention et la bande tampon entourant le Parc, soit par l'installation, la réparation et/ou le retrait de matériaux, telle qu'elles se présentent en date de l'entrée en vigueur du présent moratoire, soit depuis le 24 mars 2023.

Seul le conseil d'administration pourra autoriser des travaux de modifications en cas d'urgence, et ce, en lien avec les lois et normes en vigueur.

Description of the moratorium

It is prohibited to modify the buffer zones surrounding the two retention ponds and the buffer zone surrounding the Park, either by installation, repair and/or removal of materials, as they exist on the date of entry in force of this moratorium, i.e. since March 24, 2023.

Only the Board of Directors may authorize modifications in the event of an emergency, in accordance with the laws and standards in effect.

Avertissement

Aucun permis de construction, démolition, réparation ou modification d'installation (existante ou future) émis par les autorités locales ne sera considéré valide.

Tout propriétaire fautif sera tenu responsable des impacts découlant de ses actions. Toute infraction sera susceptible d'amende et le propriétaire du lot devra déboursier les frais pour la remise en état des lieux.

Warning

No permit for construction, demolition, repair, or modification of installations (existing or future) issued by local authorities will be considered valid.

Any owner at fault will be held responsible for the impacts resulting from their actions. Any infraction will be subject to a fine and the owner of the lot will have to pay the costs for the restoration of the premises.

Cas existants avant le 24 mars 2023 (tel qu'identifié sur les photos aériennes 2023 du site Web du bureau d'évaluation du comté d'Okeechobee)

Aucun propriétaire ne peut modifier les installations existantes qui empiètent sur les bandes tampon entourant les bassins de rétention ou sur la bande tampon entourant le Parc :

- En cas de catastrophes naturelles (ouragan, tornade, inondation, cession du sol, glissement de terrain, etc.) ou autres sinistres importants (explosion, feu, etc.) affectant les installations et/ou structures quelconques empiétant sur les bandes tampon entourant les bassins de rétention ou sur la bande tampon entourant le Parc, le propriétaire ne pourra pas remettre la propriété dans son état antérieur.
- En cas de vente de la propriété, le vendeur doit informer le nouvel acheteur de l'empiètement sur les bandes tampon entourant les bassins de rétention ou sur la bande tampon entourant le Parc. La même information sera donnée dans le cas où un estoppel est demandé par un avocat chargé de la transaction. Il est à noter qu'il n'existe aucun droit acquis pour tout empiètement sur les bandes tampon entourant les bassins de rétention et sur la bande tampon entourant le Parc, et ce, pour l'ensemble des propriétés identifiées sur les photos aériennes 2023 qui se retrouve sur le site Web du bureau d'évaluation du comté d'Okeechobee, et ce, peu importe qu'un permis ait été accordé antérieurement par quelque qu'autorité que ce soit.

<https://www.okeechobeepa.com/gis/>

Existing cases prior to March 24, 2023 (as identified in the 2023 aerial photos of the Okeechobee County Property Appraiser Website)

No owner may modify existing installations that encroach on the buffer zones surrounding the retention ponds or on the buffer zone surrounding the Park:

- In the event of natural disasters (hurricane, tornado, flood, soil yield, landslide, etc.) or other major disasters (explosion, fire, etc.) affecting any installations and/or structures encroaching on the buffer zones surrounding the retention ponds or on the buffer zone surrounding the Park, the owner will not be able to return the property to its previous state.
- In the event of sale of the property, the seller must inform the new buyer of the encroachment on the buffer zones surrounding the retention ponds or on the buffer zone surrounding the Park. The same information will be given if an estoppel is requested by a transactional lawyer. It should be noted that there is no acquired right for any encroachment on the buffer zones surrounding the retention ponds and on the buffer zone surrounding the Park, for all properties identified on the 2023 aerial photos which can be found on the Okeechobee County Property Appraiser Website, regardless of whether a permit has been previously granted by any authority.

<https://www.okeechobeepa.com/gis/>

Entrée en vigueur

Ce moratoire révisé entre en vigueur au moment de son adoption, soit le 24 janvier 2025, lequel fut adopté initialement le 24 mars 2023. Ce moratoire demeure en vigueur, jusqu'à sa levée par le Conseil d'administration d'Heritage Village Master Unit Owners' Association Inc. au moment opportun.

Coming into effect

This revised moratorium comes into effect upon its adoption, i.e. January 24, 2025, which was initially adopted on March 24, 2023. This moratorium remains in effect until lifted by the Board of Directors of Heritage Village Master Unit Owners' Association Inc. at the appropriate time.

Date de révision : 2025-01-24

Date issued: 2025-01-24